eil, pour de faire & le plapublics. message. cet objet stice. n adopté.

mination Pemprunt nement.

finances n de l'ase, il deonne que son plan

, dont le n à celui mmune, la noui-

at force de qu'en osée que st mettre ation des roit pas érable. pose-aux indigens. de faim, la vente

tionnels; ın impôt des sublitionnels i ce sera principes

avee les solution. que le mis supappoin-

5-80-90

# NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Frimaire.

(Ere Vulgaire).

a such hap B'average origin, smalle, of Vendredi 4 Décembre 1795.

Résolution du cabinet russe de ne point reconnoître les Provinces Unies tant qu'il y auroit des troupes françaises dans ce pays. — Position avantageuse prise par l'armée de Jourdan près de la Moselle, où il attend les autrichiens pour leur livrer bataille. — Détails affligeans d'un ouragan qui a occasionné la perte de beaucoup de bâtinens et considérablement de personnes sur le côtes d'Angleterre.

## A. V. I. S. and an energy of

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive eugmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois. Les Sonscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30 brumaire sont priés de renouveller pour le 15 frimaire, présent mois. Ceux qui n'enverront ou ne com-pletteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils aurent afressée.

# RUSSIĖ.

Extrait d'une lettre de Pétersbourg, du 30 novembre.

Depuis plus de 30 ans de regne toujours glorieux & brillant, l'impératrice semble n'avoir jamais perdu de vee le plan d'élever le cabinet russe au premier rang de puissance, de grandeur & de considération. Une marche constante & privée dans toutes les opérations, tant militaires que politiques, ont illustré ce regne & réalisé cette grande entreprise.

Pendant que toute l'Europe se fatigueit à suivre la révolution française, Catherine est demeurée presque impassible dans cette grande agitation générale, mais elle n'a pas laissé échapper l'occasion d'unir à ecs états la partie de la Pologne qu'elle jugeoit devoir lui appartenir.

Comme il est plus important que quelques politiques modernes ne le pensent de parler aux yeux des rois à même des nations, par un étalage quelconque de grandeur à de force, les armees russes de terre & de mer ont été conjours prêtes à se montrer au besoin aux amis & aux ennemis de Catherine : c'est sinsi qu'elle est parvenne convaincre ses alties de la nécessité de consolider par, un traité d'alliance, la nouvelle existence politique qu'elle Vient de donner à ses états.

pour le secret de la rédaction du traité qui a été signé ici le 28 septembre, de l'importance de la triple alliance formée entre les deux cours impériales & celle de Londres, cette importance doit être extrême. Les ministres russes & les secrétaires principaux des légations de Vienne & qui doivent demeurer secrets entre les parties contractantes. On suppose, avec raison, que le sort définitif de la Pologne est décidé, ainsi que la pert de cette répu-blique qui sera cédée à la Prusse; mais les conjectures sur les effets généraux de cette alliance ne vont pas au-

Divers politiques étrangers ont imaginé de soulever le reste de l'Europe contre le secret de cette nouvelle coalition, inconnue dans son objet & dans ses moyens. C'est au tems scul à dévoiler tout cela, & nous attendrons sa décision; c'est en même-tems plus juste & plus poli.

Notre cabinet vient de déclarer à l'envoyé Sigart, des Provinces-Unies, qu'il ne reconnoûroit point leur indépendance aussi long-tems que les troupes françaises y seroient, & qu'il les regarderoit comme un pays conquis avec lequel il ne sauroit entrer en négociation d'af-

faires politiques ou de commerce pendant l'invasion.

Depuis quelque tems les trois filles du prince de Saxe-Cobourg sont ici. Le choix du grand-duc Constantin Paul lovitz est tombé sur la plus jeune de ces trois princesses qu'il épousera l'été prochain.

#### ALLEMAGNE.

### De Wezel, le 10 novembrs..

Hier, vingt-huit vaisseaux hollandais ont passé devant cette ville pour se rendre à l'extrémité du Rhin. Co sont les mêmes dont les Français se sont servis l'été passé à Urdingen pour la construction de leur pont. Cette circonstance à sans doute autorisé le bruit qui a couru que ent de donner à ses états. les Français avoient évacué Dusseldorf; mais il est sans S'il faut juger, par les précantions qui ont été prises fondement. Au contraire, ils ont fait descendre de Cologne plusieurs pieces de grosse artillerie, & ont été renforcés par une division de cavalerie. Voilà assez de raisons pour donner aux habitans de Dusseldorf la crainte que leurs hôtes ne les quitteront pas sitôt. La misere est grande en cette ville. Le prix des vivres augmente tous les jours.

Les Français sont avancés jusqu'à Mulheim. Le général Jourdan doit avoir pris une position avantageuse près de la Moselle, & il attend là les Autrickiens pour leur li-

wrer bataille.

#### De Frankenthal, le 15 novembre.

Hier, à la suite d'une affaire très-vive & qui nous a beauconp coûté, puisque le seul régiment de Beaulieu a perdu tant en tués qu'en blessés douze officiers & deux cents soldats, on a occupé Oggersheim, Lamsheim, Friesenheim & poussé les avant-postes jusqu'à une demilieue devant le fort du Rhin.

Cette nuit le major Williams a réussi à prendre avec sa flotille le pont entier du Rhin & à rompre par ce moyen la communication entre Manheim & l'autre rive.

En ce moment arrive la nouvelle que nos troupes viennent de se mettre en possession du fort du Rhin, & que les avant-postes sont à la Rehbach. On pense que notre quartier-général ne restera ici qu'aejourd'hui, & qu'il s'avancera vers Oggersheim & Friesenheim.

#### Des bords du Rhin , le 17 novembre.

Nous recevons la nouvelle certaine que les autrichiens occupent Kaiserslautern, depuis le 16 au matin. On nous mande aussi que la garnison de Manheim n'est pas composée de 10 mille hommes comme on l'avoit dit, mais seulement de 5 mille, disposés à capituler, quoique le général Montaigu qui commande dans la ville paroisse décidé à s'y défendre à toute extrémité.

Les Autrichiens avancent toujours de plus en plus. Aujourd'hui ils ont occupé Kaiserslautern & le Kirchberg dans le Hundsruck. Le quariier-général du comte de Clairfayt est à Fussgenheim. On a trouvé un ballon aérostatique dans le fort du Rhin. Le général Wurmser a fait mettre aujourd'hui des pieces de 24 dans ses batteries devant Manheim, & cette ville sera canonnée cette nuit par un feu continuel, comme aussi du fort du Rhin où les canons sont déjà placés. Entre les bâtimens déjà réduits en cendres se trouve aussi que caserne. Le ministre d'Oberndorf s'est, dit-ou, retiré à Landau pour éviter le hombardement.

#### De Mayence, le 18 novembre.

Hier, le maréchal de Clairfayt a quitté Frankenthal pour se rendre à Neustadt, où son quartier-général l'a suivi. Aujourd'hui, toute la journée, on a entendu une canonnade continuelle du côté de Manheim; cette malheureuse ville a été chauffée de tous côtés, & l'on espere qu'elle sera rendue aujourd'hui ou demain. L'ennemi a été instruit par les batteries qui l'ont canonné de la rive droite du Rhin, qu'il n'a plus de secours à espérer de l'armée de Pichegru, & cette circonstance aura sans doute accéléré sa reddition. Il y a des avis qui assurent que la place est rendue, d'autres que la garnison a demandé plusieurs fois aujourd'hui à capituler, & qu'on a rejetté toutes ses propositions.

#### ANGLETERRE.

De Londres , le 26 novembre.

Toute cette capitale est en mouvement pour ou contre les deux bills qui divisent en ce moment la nation. Dans chaque quartier de la cité, dans Westminster, dans le comté de Middlexex où se trouvent Londres & Westminster, le parti de l'opposition a fait convoquer des essemblées pour présenter des pétitions au roi & au parlement contre les bills. Le ministère en a fait faire de son côté pour les soutenir; mais ses efforts ne peuvent balancer l'activité du parti contraire. On n'a guere vu de ministre résister à une opposition populaire aussi active & aussi nombreuse. Cependant M. Pitt a toujours pour lui les deux classes les plus puissantees de la nation & de toute nation, les propriétaires & les capitalistes.

Ce qui souleve sur-tout contre le ministre, même des hommes qui ne sont d'aucun parti, c'est la précipitation avec laquelle on presse la délibération des bills, sans donner les délais nécessaires pour une discussion calme & suffisamment mûrie. Les opposans les appellent Bills pour le

rappel de la constitution.

L'acte pour empêcher les assemblées séditieuses est, dit un de nos gazetiers, évidemment calqué sur une loi portée en Russie il y a vingt-trois ans, & dont voici la disposition générale. « Le sénat de Pétersbourg défend à toute personne de parler de religion, de politique, l'affaires d'état, de paix ou de guerre; & menace de la colere du ciel & de l'indignation de l'impératrice quiconque ne se conformera pas à cette défense ».

Un ouragan terrible qui s'est élevé le 18 de ce mois, a causé de très-grands malheurs à la mer & a fait périr un grand nombre de bâtimens sur nos côtes. Les détails qui arrivent de différens ports sont bien affligeans. Ou compte déjà plus de 500 personnes qui ont péri. Un bâtiment de transport, qui avoit à bord 200 hommes de troupes, a échoué sur un base de cailloux entre Portland & Bridport, & l'on n'a pu sauver que très-peu de personnes. Chaque jour ajoute des détails aussi tristes à ceux qu'on a déjà.

#### FRANCE.

#### De Paris , le 10 frimaire.

Les représentans qui doivent être échangés contre la fille de Louis XVI sont arrivés à Fribourg, en Brisgaw, & le prince de Gavre, chargé de conduire cette princesse à Vienne, doit se rendre à Bâle le 22 novembre. Oa croit que l'échange se fera sans cérémonie sur la frontiere. Cette opération est regardée comme très-prochaine, si elle n'est déjà, faite, caril paroît certain que la fille de Louis XVI est sortie du Temple, dès same di au soir, & on ajoute que les personnes qui devoient partir avec elle s'étoient mises en route la veille. Ce bruit peut être d'autant plus vrai, qu'on n'à mis ni dû mettre aucun éclat dans le moment du départ de cette jeune princesse.

On écrit de Bâle que le citoyen Semonville a reçu sa nomination à l'ambassade de Constantinople, eù il se rendra directement sans passer par Paris, pour y remplacer le citoyen Verninac, qui est rappellé.

Les relations allemandes disent, à la date du 18 novembre, que Spire & Dusseldorff sont au pouvoir des Autrichiens. Il convient de suspendre sa foi à tant de nouvelles précipitées.

Un Hoch troisi brum loton est e seurs publi

Le qui d des a publi

passé

il va

Mon expé titol Bota Anat & el vété

> ture Men G

A

de ]

rale

Crei

toire

ei de Ché Dup Pajo siqu

a ce d'an prix que le ge teme

rare les c

Une lettre du général de brigade Gratien, au général Hoche, eu date du 28 brumaire, porte que, pour la troisieme fois, Charette a été complettement battu le 26 brumaire; qu'il ne reste plus autour de lui qu'un peloton très nombreux de cavalerie & d'infanterie; qu'il est en fuite & poursuivi par trois compagnies de chasseurs; qu'enfin, tout ce qui étoit entre la ligne des républicains & la Loire est désarmé & soumis.

Le courier qui a apporté ces heureuses nouvelles assure que Charette a depuis quitté la Vendée, & qu'il est passé, lui douzieme, du côté de la Basse-Bretagne, où il va se réunir aux chouans.

ou contra

tion. Dans , dans le & West-

ier des es-

& au paraire de son

e peuvent guere vu

ussi active

ours pour

ation & de

écipitation

ans donner

e & suffi-

lls pour le

euses est.

ir une loi

t voici la

g défend à

que, d'af-

nace de la

quiconque

ce mois fait périr

es détails

eans. On

. Un bâti-

ommes de

e Portland

de per-

tristes à

Brisgaw,

tte prin-

ovembre.

e sur la

très-pro-

ue la fille

i au soir,

rtir avec

uit peut

re aucun

reçu sa

où il se

emplacer

18 no-

voir des

tant de

cesse.

es. même des

Le directoire exécutif vient de nommer les membres qui doivent composer l'institut national des sciences & des arts. Voici leurs noms, avec les parties d'instruction publique auxquelles ils sont destinés :

#### PREMIERE CLASSE.

Science: Physique et Mathématique.

Mathématiques: Lagrange, Laplace. Arts mécaniques: Monge, Prony. Astronomie: Delalande, Mechin. Physique expérimentale: Charles Cousin. Chimie: Guiton, Berthollet. Histoire naturelle & minétalogie : Darcet , Hauy. Botanique physique & vegétale: Lamarke, Desfontaines Anatomie & zoologie : Daubenton, Lacépede. Médecine & chirurgie : Desissarts, Sabattier. Economie rurale & art vétérinaire : Thoin l'ainé, Gilbert d'Alfort.

#### DEUKIEME CLASSE.

Sciences morale et politiques.

Analyse des sensations & des idées : Volney, Lévêque de Pouilly. Morale : Saint-Pierre, Mercier. Science morale : Daunou , Cambacérès. Economie politique : Syeyes , Creuzé-Latouche, Histoire : Lévesque, auteur de l'Histoire russe; Delisle, auteur de la Philosophie de la Nature, de l'Histoire des Hommes, &c. Géographie, Buache, Mentelle.

#### TROISIEME CLASSE.

#### Littérature et beaux arts.

Grammaire : Sicart, Garat. Langues anciennes: Dussaux, ci devant de l'académie des inscriptions; Bitaubé. Poésie : Chénier, Lebrun. Antiquités & monumens: Monges, Dupuis. Peinture: David, van Spanedonk. Sculpture: Pajou; Oudon. Architecture: Gondouin, Douailly. Mu-Lebrun. Antiquités & monumens : Monges, sique & déclamation : Mehul, Molé.

Du moment où nous aurons un plan de finances , la circulation des grains se rétablica ; car l'incertitude dans laquelle vit le cultivateur sur le sort des assignats s'oppose à ce qu'il vende, ou si il s'y décide, c'est par l'appât d'un bénéfice exhorbitant, ce qui fait monter les grains à un prix excessif. Les subsistances ne seront vraiment assurées que quand elles pourront rentrer dans la main du commerce; le gouvernement le desire, mais ce retour est l'ouvrage du tems; en attendant, l'administration est forcée de recourir à des soumissionnaires qui font des promesses que rarement ils réalisent. C'est ainsi que confians & trompés, les comités de gouvernement ressuroient à la tribune de

la convention sur des craintes que l'événement n'a cessé de justifier. Le jour où le pouvoir exécutif sut nommé, porta ses premiers regards sur les subsistances , & celles de Paris étoient à peine assurés pour le lendemain. C'est alors que l'assemblée législative décrèta le prélévement de 250000 quintaux de grains, à compte de la contribution en nature. Cette mesure s'effectue, les arrivages se sont & le bled se verse dans les moulins. A cette foule de soumissionnaires répandus dans les départemens, on substitue un petit nombre de maisons de commerce qui , liées par des cautionnemens proportionnés à leurs engagemens, ont intérêt à les tenir; la correspondance télégraphique annonce des déchargemens dans nos ports, des arrivages par torre & par cau, en sorte que l'état actuel de gene & de pénurie ne tardera pas à cesser.

#### AUX RÉDACTEURS.

Un mot sur les journaux.

Un journal annonce que dans quelques jours le direetoire aura un bulletin ministériel ; ce qui fera cesser toute incertitude sur les nouvelles écrites ou omises, qui laissent tous les autres journaux dans un état de guerre presque

Ce même journal ajoute que par ce moyen le gouver-nement évitera la dépense qu'il fait, en payant einq ou tix mille exemplaires de divers journaux qui répandent

de bons principes.

L'une & l'autre de ces vues peuvent être bonnes & économiques ( car il ne s'agit pas ici d'entamer une guerre d'opinion); mais il faut convenir qu'on peut être d'un avis contraire; car, t°. la foi à la gazette ministérielle projettée ne peut être l'ouvrage d'un jour, du moins si on doit en juger par des exemples précédens; 2º. uno attention particuliere sur les journaux, pourvu que cette attention n'aille pas jusques à gêner la liberté de la pensée, & même la liberté des erreurs, rempliroit peut-être plas économiquement encore les vues du gouvernement. Certes une légere récompense ou un encouragement donné à l'auteur d'un journal qui professereit de bons prin-cipes, en bon français, qui ne croiroit pas digne de la vertu la plus républicaine, ces insultes quotidiennes qui se font envers tous les antres gouvernemens, qui travailleroit avec succès & constance à faire aimer le gouvernement de la république, qui écarteroit de sa plume ces tableaux si multipliés de la misere publique, qui se désendroit le récit des effets de ces haines particulieres qui ont tant prolongé le regne des calamités & de l'anarchie : un tel écrivain, ce me semble, pourroit être regardé comme un citoyen vraiment bon & utile; & si une fois il étoit déclaré tel , cette déclaration seroit déjà pour lui une large rééompense, dont ses lecteurs feroient grafuitement les frais, sans les rejetter sur la république. L'argent gâte tout ce qu'il touche, dit Jean - Jacques Rousseau, même l'amour. Ne seroit-on pas tenté de croire, d'après ce philosophe, qu'il gâtera aussi, on qu'il a gâté, beaucoup de ces nouveaux précepteurs journaliers du genre humain, qui ont fait un agiotage si funeste de leurs frèles connoissances pour accaparer des lecteurs.

Si ces vues vous paroissent utiles, citoyens rédacteurs, si les principes en sont bons, si vous les partagez comme je me plais à le croire, donnez leur, je vous prie, une

petite place dans vetre journal.

Salut & fraternité.

### CORPS LÉGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 11 frimaire.

On procede à la formation de deux commissions. La premiere de ces comnissions, composée de cinq membres, sera chargée d'examiner s'il ne conviendroit pas de créer un tribunal pour jager en derniere instance les contestations élevées relativement aux prises mari-

La seconde, composée de cinq membres, sera chargée de préparer & de soumettre au conseil un travail sur les attributions des tribunaux de commerce.

Ciraud reproduit le projet de résolution sur le paiement des intérêts des divers engagemens.

Beffroy troave qu'il est impossible dans son exécution

& il en demande l'ajournement. - Adopté. Le conseil ordonne aussi l'impression de l'opinion émise par Gibert-Desmolieres sur un mode nouveau d'emprunt

force avec intérêt. Ce dernier a donné de nouveaux développemens au

projet qu'il a conçu, & dont voici les bises principales: Il sera ouvert un emprunt viager & tontinier sur une

seule tête. Les porteurs d'assignats au-dessus de cent livres sont tenus de les porter dans les six mois , à compter du premier nivôse prochain, à la trésorerie.

Ils y seront reçus pendant ces six mois, au cours de

la place légalement constaté. L'intérêt sera croissant ou décroissant, suivant la hausse

ou la baisse du numéraire. Il sera de dix pour cent si la piece métallique de vingt-quatre livres est au taux de deux mille à trois mille livres; de 15 pour cent lorsquelle sera de trois mile

jusqu'à quatre mille livres. Il augmentera graduellement de 5 pour cent, par chaque mille livres de perte de la piece de 24 livres.

Si la piece de 24 livres tombe à 1000 liv., l'intérêt sera de 5 pour 100; à cinq cents jusqu'à 1000 liv. il sera de deux & demi; à 250 jusqu'à cinq cents livres, il sera d'un trois quarts ; le tout sans aucune retenue présente ni future.

L'emprunt sera divisé en vingt-quatre séries ou classes de 1,200,000 chacune.

Les assignats ainsi portés seront brûlés à l'instant. L'intérêt courra à compter du 1er vendémiaire de l'an 4º pour ceux qui porteront leurs fonds avant le premier

messidor. Pedant les six mois , à compter du premier nivôse , les assignats au-dessus de 100 liv. ne cesseront point d'avoir cours ; mais ce terme expiré , ils ne pourront plus être reçus que volontairement dans les transactions journalieres

ou en échange des cédules & en paiement des domaines nationaux.

Les assignats de 100 liv. & au-dessous seront successivement échangés contre de nouveaux qui seront fabriqués à cet effet dans les coupures de 120 liv., 450 liv., 1200 liv., jusqu'à concurrence de six milliards, somme égale au montant des assignats depuis 100 liv. & au dessous. - Impression & ajournement.

On a repris la discussion sur la suspension du remboursement. Le conseil a pris la résolution suivante :

Tout créancier qui se croira lésé par le paiement ou le remboursement de capitaux à lui dus par l'obligatio

privée on publique, à dater du premier vendémiaire de l'an 4°, autres que les billets à ordre & effets de commerce, sera libre de les refuser.

#### Séance du 12 frimaire.

A l'ouverture de la séance, Gibert-des-Molieres s'est empressé de détruire les impressions défavorables que la malveillance a répandues dans le public à l'occasion du projet d'emprunt forcé présenté hier. Ce n'est point, dit Gibert ; une proposition de la commission ; ce n'est point un projet de démonétisation ; c'est un projet que j'ai conçu seul & que j'ai cru utile. Je n'ai parlé des assignats de 100 liv. que comme d'une valeur au-dessous de laquelle il servit impossible de recevoir des assignats dans

l'emprunt que j'ai proposé.

Dejà, dit Guillemardet, les agioteurs se sont coalisés pour faire refuser par-tout les assignats au-dessus de cent livres. Je demande que la déclaration de Gibert soit pu-

bliée par tous les moyens possibles.

La proposition de Guillemardet est adoptée. La discussion s'est ouverte sur la question élevée par le directoire, de savoir qui nommera les municipalités, les juges de paix qui n'ont point été élus , les administrateurs ou les juges dont la démission a été volontaire

ou forcée aux termes de la loi du 3 brumaire. Félix Faucon a parlé le premier, & s'est attaché à prouver que l'intérêt même des circonstances & le vœu de la constitution se resusoient également à accorder les

nominations judiciaires au directoire.

L'opinant a pensé que les administrateurs, les juges démissionnaires doivent être remplacés par leurs collegues; les municipalités & les juges de paix nommés par les assemblées primaires.

Audouin a été entendu avec beaucoup de faveur en proposant un moyen terme dans un projet dont voici la

substance

Les tribunaux qui, par des démissions volontaires ou forcées, ont perdu un ou plusieurs de leurs membres, pourront s'adjoindre le nombre de juges nécessaire pour se completter.

Dans le cas non prévu par l'article précédent, le di-

rectoire nommera aux places vacantes.

Les assemblées primaires se réuniront pour nommer les juges de canton non encore élus.

Elles se réuniront également dans les communes audessus de cinq mille ames pour la formation des administrations municipales.

Dumolard n'a pas cru que la loi déjà rendue par le corps fégislatif sur une partie de la question, préjugeat celles aujourd'hui soumises au conseil. En s'attachant fortément aux principes, a-t-il dit, nous appercevrons aisément les nuances qui existent entre l'attribution que nous avons accordée & celles que l'on demande. Les analogies & les exemples sont habituellement employées par les gouvernemens pour autoriser des usurpations; ne perdons pas de vue les conséquences d'une attribution sardée. Je verserois des larmes de sang, s'écrie Dumolard, si l'opinion que j'ai émise pouvoit jamais être la cause d'une cumulation de pouvoirs funestes à la liberté.

#### Bourse du 30 frimaire.

Inscriptions. . . . . . . 220.

3850-39 0.